

DESCRIPTION DU VELOMOTEUR TYPE U 57 C

Construite par "LA MOTOCONFORT"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7009

Marque. — MOTOCONFORT. — Type. U 57 C — Genre. — VELOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1. — Possibilité d'adapter un ton-sac.

Nom et adresse du constructeur. — LA MOTOCONFORT, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues. — 2.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — En tube d'acier soudé.

Roues. — A rayons avec pneumatiques 18 x 3.

Emplacement et disposition du moteur — A la partie inférieure du cadre.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement. — 1 m. 30.

Dimensions maxima du véhicule — Longueur totale : 1 m. 97 - Largeur totale : 0 m. 66.

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0 m. 14.

Poids du véhicule. — 94 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 4 temps - Monocylindrique. - Distribution par soupapes en tête et culbuteurs - Alésage 52 mm. - Course 58,8 mm - Cylindrée 124 cm³ B.

Taux de compression. — 4,5

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Essence.

Réservoir de carburant. — En tôle d'acier, soudé, fixé à la partie supérieure du cadre, entre le guidon et la selle, contenance : 11 litres.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 5.000 t/m. Correspondant au couple maximum 3.500 t/m. Correspondant à la puissance maximum : 5.000 t/m.

Echappement. — Un tube de 32 mm de diamètre, de 1 m. environ de longueur, débouche dans un pot cylindrique garni de chicane en spirale. Les dimensions du pot sont : Diamètre : 75 mm, Longueur 650 mm. Le volume du système d'échappement est d'environ 2 litres 500. Le bruit produit par le véhicule, mesuré à 10 mètres de son point de passage est inférieur à 20 phones.

Alimentation du moteur — Carburateur à niveau constant type H 217 commandé par poignée tournante à main droite. Le carburateur est muni d'un filtre d'aspiration.

Allumage — Par volant magnétique haute tension NOVI à avance automatique.

Graissage. — Par circulation d'huile automatique.

Refroidissement. — Par air.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — A disques multiples, travaillant dans l'huile, commandé par manette au guidon à main gauche.

Boîte de vitesses. — A 4 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur à double pédale au pied droit. En appuyant sur la pédale avant, on monte la gamme des vitesses, en appuyant sur la pédale arrière, on la descend, le point mort étant obtenu en appuyant à fond sur la pédale arrière.

Démultiplication de la transmission. — Un pignon de 32 dents, solidaire de l'arbre moteur, engrène avec une roue de 80 dents solidaire de l'arbre de boîte de vitesses.

Un pignon de 15 dents, solidaire de l'arbre de sortie de la boîte de vitesses, entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, une roue de 46 dents, solidaire de la roue arrière.

Combinaisons de vitesses	Rapports de la boîte	Transmission secondaire	Démultiplication totale
1 ^{re}	$\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{28}{17} = 6,78$	$\frac{46}{15} = 3,06$	20,8
2 ^e	$\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{24}{20} = 4,94$	3,06	15,13
3 ^e	$\frac{80}{32} \times \frac{28}{17} \times \frac{20}{25} = 3,29$	3,06	10,07
En prise directe	$\frac{80}{32} = 2,5$	3,06	7,67

Avec des pneumatiques de 18 x 3 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m. 88, au régime du moteur de 1.000 tours/minute), la vitesse atteinte est de :

Combinaisons de vitesses

1^{re} Vitesse

2^e —

3^e —

Prise directe

Vitesse en Kilomètres-heure

5 Km/h. environ

7 Km/h. —

11 Km/h. —

15 Km/h. —

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 74 km/h.

Indicateur de vitesse. — Incorporé dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant. - Par fourche télescopique.

Arrière. - Du type à bras oscillant avec amortisseurs hydrauliques.

6. - FREINAGE

Frein avant. - A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 118 mm, commandé par un câble et un levier à main droite. Les mâchoires sont munies de garnitures en Ferodo, de largeur 25 mm. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 50 cm².

Frein arrière. - A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 130 mm, commandé à l'avant par le pied gauche par triangle. Les mâchoires sont munies de garnitures en Ferodo, de largeur 25 mm. La surface active de l'ensemble des deux garnitures est de 60 cm².

7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 180 mm de diamètre, monté sur rotule permettant son réglage et comportant : Un feu de route - Un feu de croisement, type agréé sous le numéro ABTP 181.

Hauteur minimum, le véhicule étant à pleine charge : 0 m. 80

Hauteur maximum, le véhicule étant à vide : 0 m. 84.

Un feu de position.

Le volant magnétique alimente, en outre, un feu rouge arrière, situé sur le garde-boue à la hauteur 0 m. 60, avec éclairage de la plaque de police.

Le commutateur est au guidon, à main gauche.

Le véhicule est muni d'un catadioptre, agréé par l'Administration sous le n° TPV 123 et d'un avertisseur sonore agréé sous le n° T.P.A.V.M. 223.

8. - DIVERS

Le véhicule comporte un miroir rétroviseur fixe sur le guidon, à gauche.

Le vélomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur le carter gauche moteur, portant la cylindrée, le type, l'année de sortie du moteur et le numéro du moteur dans la série du type.

Le numéro du moteur est, en outre, frappé à l'avant du carter principal moteur et le numéro de la machine sur le cadre, sur le gousset situé à l'avant sous le réservoir avec l'indication du type et encadré du poinçon du constructeur.

Le vélomoteur est également muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction, portant le type, le numéro de la machine et le numéro du moteur.

Le numérotage dans la série du type commence au numéro 905.002.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 18 Juin 1956, que le véhicule n° 905.002 à moteur n° 857.001 ci-dessus décrit et présenté comme prototype dans la série MOTOCONFORT Type U 57 C satisfait aux dispositions des articles 169, 170, et 172 à 183, en ce qui concerne pour l'article 182 l'application de l'article 97 du décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (Code de la route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé

Enregistré sous le No A.A. 337-56

A Paris, le 28 Juin 1956

L'ingénieur en Chef des Mines

(Signé : Halot)

A Paris, le 28 Juin 1956

L'ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : Flaquelet)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné Madame VINCENT représentante dûment accréditée de LA MOTOCONFORT, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeur, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : Vélomoteur.	6 Puissance administrative : 1 CV.
2 Marque : Motoconfort.	7 Carrosserie :
3 Type : U 57 C	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) :
4 N° dans la série du type : cadre _____	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Essence	10 Poids à vide : 94 kgs.
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 124 cm ³ 8. 2 ou 4 temps : 4 temps.	11 Poids total autorisé en charge du véhicule isolé : _____ d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le _____

pour être livré à _____

Fait à _____

le _____

(Signature)

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.